

DÉPOSÉ PAR COURRIEL



Monsieur André Ibgby
Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac
Ivry-sur-le-Lac
maire@ivry-sur-le-lac.qc.ca

MÉMOIRE CONCERNANT LA CONSULTATION SUR L'ENCADREMENT MINIER

Soumis à : **Madame Maïté Blanchette Vézina**
Ministre des Ressources naturelles et des Forêts
5700, 4^e Avenue Ouest, Québec (Québec) G1H 6R1
Téléphone : 418-643-7295
Télécopieur : 418-643-4318

ministre@mrnf.gouv.qc.ca | service.mines@mrnf.gouv.qc.ca

Madame la ministre,

Je m'appelle André Ibghy et j'habite à Ivry-Sur-Le-Lac, dans la MRC des Laurentides.

Les enjeux miniers au Québec m'interpellent en tant que citoyen du Québec mais surtout dans mon rôle de maire de la municipalité d'Ivry-Sur-Le-Lac.

Par la présente, je vous soumetts mon mémoire comprenant mes commentaires et recommandations concernant la Consultation sur l'encadrement minier au Québec.

Bien que l'exploitation minière fournisse des ressources essentielles aux besoins fondamentaux de notre société et aux exigences du monde de la haute technologie dans lequel la plupart d'entre nous vivons, elle peut néanmoins entraîner des problèmes environnementaux et de santé humaine importants.

L'exploitation minière contribue à l'érosion, à la déforestation, à la perte de biodiversité, à l'utilisation importante des ressources en eau, aux barrages et aux retenues d'eau, aux problèmes d'évacuation des eaux usées, au drainage minier acide et à la contamination des sols, des eaux souterraines et de surface qui peuvent tous entraîner des problèmes de santé dans les populations locales.

L'exploitation minière est un processus intrinsèquement invasif qui peut endommager un paysage dans une zone beaucoup plus vaste que le site minier lui-même. Les effets de ces dommages peuvent se poursuivre des années après la fermeture d'une mine, notamment l'ajout de gaz à effet de serre, la mort de la flore et de la faune et l'érosion des terres et de l'habitat.

La plupart des techniques minières modernes ont des besoins élevés en eau pour l'extraction, le traitement et l'élimination des déchets. Les eaux usées issues de ces processus peuvent polluer les sources d'eau à proximité et épuiser les réserves d'eau douce dans la région entourant la mine. De plus, les impacts potentiels liés à l'exploitation minière comprennent la dégradation physique et chimique des eaux de surface et souterraines. Ces impacts comprennent le rejet et le dépôt de sédiments dans les rivières et les lacs et les rejets d'eaux salées ou acides qui peuvent souvent contenir des métaux dissous et d'autres constituants liés à la mine.

Les activités minières ont un impact négatif sur les attractions touristiques en entraînant une perte de revenus. Malheureusement, la plupart des recherches sur le développement minier ont noté des impacts négatifs importants sur la création d'emplois particulièrement dans le secteur du tourisme.

Sans encadrement sensible à la réalité économique, sociale, environnementale et culturelle des différents milieux, une telle activité aurait assurément un impact négatif sur l'économie récréotouristique de la région de la MRC des Laurentides et de la qualité de vie de ses citoyens.

Une réforme de l'encadrement des activités minières au Québec est nécessaire pour assurer une véritable cohabitation harmonieuse des activités minières avec la diversité des réalités territoriales du Québec.

Cet encadrement exige une approche adaptée aux contextes économiques, sociaux, environnementaux et culturels des différents milieux afin de pouvoir mieux intégrer de nouvelles activités minières.

Les municipalités sont les plus aptes à assurer la bonne cohabitation des différentes utilisations du territoire en considération des réalités propres à chacun d'eux.

Conséquemment, je vous demande d'apporter les améliorations suivantes :

- **Modifier les Orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT), en concert avec les MRC pour permettre aux municipalités de tenir compte de la valeur économique, culturelle et sociale de la villégiature dans le but d'assurer la cohabitation harmonieuse des activités minières avec les réalités des milieux municipaux ;**
- **Reconnaître formellement que l'acceptabilité sociale par les communautés locales et par les municipalités concernées constitue un élément fondamental pour tout projet minier.**

Je vous remercie à l'avance de l'attention et de la diligence que vous accorderez à mon mémoire et je vous assure de ma pleine et entière collaboration pour toute information complémentaire.

Salutations cordiales,



André Ibghy
Maire
Ivry-Sur-Le-Lac